



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉCISION DU MAIRE N° 2024 – 461

**TRAVAUX DE RÉNOVATION DES COUVERTURES DU COMMISSARIAT DE LA
POLICE NATIONALE À TAVERNY – (24MP018)**

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le code de la commande publique et notamment son article L. 2123-1,

Vu la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 44-2020-JU15 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 relative à la création de la commission d'appel d'offres et de la commission des marchés à procédure adaptée et à la désignation de chacun des membres,

Vu la délibération n° 137-2022-JU07 du conseil municipal en date du 20 septembre 2022 relative à l'approbation du règlement de fonctionnement des commissions de la commande publique (CMAPA, CAO, CDSP, CCSPL et CCF),

Considérant le besoin de la commune de réaliser des travaux de rénovation des couvertures du commissariat de Police Nationale à Taverny ;

Considérant que le montant estimatif du marché est de 215 526 € HT ;

Considérant en conséquence que le marché a été passé en procédure adaptée conformément aux règles régissant le code de la commande publique ;

Considérant que les critères de jugement des offres ont été fixés et pondérés comme suit :

1- Prix - 40%

2- Valeur technique - 60%

Décomposée comme suit :

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078 - 20240710 - 2024-461 - AR

Réception en sous-préfecture le :

11 JUIL. 2024

Publication le :

11 JUIL. 2024

- Méthodologie d'intervention : 25 %
- Optimisation du planning d'exécution : 10%
- Moyens humains dédiés au marché : 15%
- Démarche environnementale envisagée sur le chantier notamment concernant la gestion des déchets, la réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise : 10 %

Considérant que la date limite de réception des offres a été fixée au 10 juin 2024 à 17h00 ;

Considérant que des sociétés ont soumissionné et des offres ont été analysées comme indiqué ci-dessous :

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
6 sociétés soumissionnaires	6 offres analysées

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : LA LOUISIANE ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Le marché relatif à la réalisation de travaux de rénovation des couvertures du commissariat de Police Nationale à Taverny [24MP018], ses éventuels avenants, sont signés avec la société LA LOUISIANE, 18 rue Buzelin - 75018 PARIS, dûment représentée par Cyril VENTURINI en sa qualité de Président du Directoire pour un montant de 169 725.89€ HT.

SIRET : 326 102 613 000 22

Article 2 :

Le présent marché est conclu à compter de la date de notification de l'ordre de service jusqu'au parfait achèvement des travaux y compris les obligations en découlant.

Article 3 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal des exercices 2024 et suivants.

Article 4 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliations seront transmises à la Sous-préfecture de Pontoise et au comptable public assignataire de la Commune.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).



Fait à Taverny, le 10 juillet 2024

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florence PORTELLI", is written over a horizontal blue line.

Florence PORTELLI